

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 3 mai 2022 à 13 h 30**

**Présences :**

MM. Michel Caron, maire de Saint-Ulric  
Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre et préfet suppléant  
Eddy Métivier, maire de Matane  
Dominique Roy, maire de Les Méchins

**Absence :**

M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

---

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Steve Castonguay, préfet suppléant et maire de Saint-Léandre. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ainsi que le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. FRR volet 2 - Recommandations
  - 3.1. FRR volet 2 - PDC collaboration spéciale 2022 (Société d'Action Nationale de Matane/Matane en lumière 2022)
  - 3.2. FRR volet 2 - Dons et commandites (Société d'action Nationale de Matane/Fête Nationale 2022)
  - 3.3. FRR volet 2 - Dons et commandites (Municipalité de Baie-des-Sables pour le Comité des pompiers de Baie-des-Sables/Évènement spectacle Fête Nationale)
  - 3.4. FRR volet 2 - PDC collaboration spéciale 2022 (Kaméléart/Éole en musique)
4. Transports – Gratuité pour les jeunes de 6 à 17 ans du 25 juin au 28 août 2022
5. Fin de probation et embauche de madame July-Anne Bouffard au poste de chargée de projet à la vitalisation des communautés
6. Système de téléphonie et de messagerie vocale
7. Dérogation mineure dans une zone de contraintes pour des raisons de sécurité publique – Résolution 2022-188 de la ville de Matane – DM 2022-006 (137, de la Montagne, Matane)
8. Participation à un projet de Caractérisation des petits cours d'eau à l'aide de données LIDAR
9. Projet d'implantation d'un incubateur d'entreprises agricoles en Matanie : offre de services professionnels pour une étude de faisabilité
10. Entériner le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds Agri-Esprit pour le projet de relocalisation du Marché public
11. Autorisation - début des négociations avec la Ville pour la conclusion, en 2022, d'une entente intermunicipale pour l'établissement du Marché public de La Matanie
12. FQM - Assemblée des MRC les 25 et 26 mai 2022 à Québec
13. Entériner la signature par la directrice générale d'un contrat de service avec le CRD-BSL (démarche COSMOSS) pour le projet Animations littéraires dans les camps de jour, été 2022"
14. Entériner la signature par le préfet de l'Entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec, été 2022
15. Remboursement au MSP – Aide financière reçue pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel pour 2018-2019
16. Émission d'une carte de crédit pour la MRC de La Matanie (à l'usage du SRSI)
17. Période de questions
18. Varia
19. Fermeture de la séance

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

## **RÉSOLUTION 249-05-22**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif présents forment le quorum;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet suppléant, monsieur Steve Castonguay;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

### **FRR VOLET 2 - RECOMMANDATIONS**

#### **RÉSOLUTION 250-05-22**

#### **FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE 2022 (SOCIÉTÉ D'ACTION NATIONALE DE MATANE/MATANE EN LUMIÈRE 2022)**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de l'organisme *Société d'action Nationale de Matane* pour la tenue de l'événement "Matane en lumières 2022";

**CONSIDÉRANT** l'analyse favorable du projet, par la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 3 000 \$ à l'organisme *Société d'action Nationale de Matane* pour la tenue de l'événement "Matane en lumières 2022";

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente et les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 251-05-22**

#### **FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (SOCIÉTÉ D'ACTION NATIONALE DE MATANE/FÊTE NATIONALE 2022)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier par la directrice adjointe au développement territorial et sa recommandation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Société d'Action Nationale de Matane – Fête Nationale 2022 : 1 000 \$;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 252-05-22**

#### **FRR VOLET 2 – DONNS ET COMMANDITES (MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES POUR LE COMITÉ DES POMPIERS DE BAIE-DES-SABLES/ÉVÈNEMENT SPECTACLE FÊTE NATIONALE)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier par la directrice adjointe au développement territorial et sa recommandation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Municipalité de Baie-des-Sables pour le Comité des pompiers de Baie-des-Sables – Évènement spectacle Fête Nationale : 500 \$;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 253-05-22**

#### **FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE 2022 (KAMÉLÉART/ÉOLE EN MUSIQUE)**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de l'organisme *Kaméléart* pour la tenue de l'évènement "Éole en musique 2022";

**CONSIDÉRANT** l'analyse favorable du projet, par la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 10 000 \$ à l'organisme *Kaméléart* pour la tenue de l'évènement "Éole en musique 2022";

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente et les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 254-05-22**

#### **TRANSPORTS – GRATUITÉ POUR LES JEUNES DE 6 À 17 ANS DU 25 JUIN AU 28 AOÛT 2022**

**CONSIDÉRANT** l'objectif d'augmenter et de promouvoir l'utilisation du transport collectif dans La Matanie;

**CONSIDÉRANT** une demande de prix réduit pour la clientèle des camps de jour et les jeunes pour la période estivale et la recommandation de la responsable du transport;

**CONSIDÉRANT QU'**une période de gratuité du service est un incitatif pour l'utilisation du transport collectif par les jeunes et créer des habitudes favorables aux transports alternatifs à l'automobile;

**CONSIDÉRANT QUE** les statistiques de 2021 démontrent que la clientèle visée (6 à 17 ans) génère un important nombre de déplacements pendant cette période et que cela permet de fidéliser celle-ci toute l'année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la gratuité pour les jeunes de 6 à 17 ans durant la période des vacances, soit du 25 juin au 28 août 2022;

**D'**appliquer la gratuité aux jeunes usagers du transport adapté, le cas échéant;

**DE** faire la diffusion et la promotion appropriées à cet effet.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 255-05-22**

#### **FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MADAME JULY-ANNE BOUFFARD AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJET À LA VITALISATION DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 590-10-21 relative à l'embauche, en date du 22 novembre 2021, de madame July-Anne Bouffard à titre de chargée de projet à la vitalisation des communautés, poste contractuel temps complet de 35 heures/semaine, et la période de probation de 845 heures;

**CONSIDÉRANT QUE** la salariée détentrice d'un poste contractuel temps complet de 35 heures/semaine est admissible à l'assurance collective;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation et la recommandation de la directrice du service de développement territorial à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de madame July-Anne Bouffard;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE** confirmer l'admissibilité de madame July-Anne Bouffard, chargée de projet à la vitalisation des communautés, aux régimes d'assurances collectives à compter du 19 mai 2022.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 256-05-22**

### **SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE ET DE MESSAGERIE VOCALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le système téléphonique de la MRC n'est plus supporté par son fabricant et ne peut pas être modifié de manière à desservir l'ensemble des postes et installations de l'organisation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation rend également la MRC vulnérable aux pannes et aux attaques informatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec le fournisseur de téléphonie d'affaires de la MRC vient de se terminer;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite utiliser une solution de type « *Voice Over Internet Protocol* » pour réduire ses frais fixes et maximiser l'utilisation de l'Inforoute municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a obtenu une proposition sur la base de prix unitaires selon des quantités estimées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acceptation de la proposition de Télécommunications de l'Est, soumission numéro 106817, au montant total de 45 722,67 \$, incluant les taxes, pour le remplacement du système téléphonique et de la messagerie vocale, payable à même l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour atténuer les impacts de la COVID-19;

**DE** mandater le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, à poursuivre la supervision des étapes à venir, soit la préparation, la programmation, l'installation et la formation relative au nouveau système ainsi que l'obtention d'offres de service pour la fourniture de téléphonie d'affaires et de liens de type « *Session Initiation Protocol* ».

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 257-05-22**

### **DÉROGATION MINEURE DANS UNE ZONE DE CONTRAINTES POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – RÉSOLUTION 2022-188 DE LA VILLE DE MATANE – DM 2022-006 (137, DE LA MONTAGNE, MATANE)**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Matane a adopté, le 4 avril 2022, la résolution numéro 2022-188 accordant une dérogation mineure pour la propriété sise au 137, rue de la Montagne, afin de permettre la construction d'un garage de dimensions plus importantes que celles permises en milieu urbain;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison des bâtiments accessoires existants, les superficies cumulées de ceux-ci font aussi l'objet de la dérogation;

**CONSIDÉRANT QUE** la particularité du projet est son implantation dans un secteur de décrochement de terrain cartographié au SAD et au règlement de zonage de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**en application de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la ville de Matane a transmis à la MRC de La Matanie une copie conforme de ladite résolution car celle-ci concerne un secteur où l'occupation du sol est soumis à des contraintes pour des raisons de sécurité publique (secteur de décrochement et de glissement de terrain);

**CONSIDÉRANT QUE**, dans les 90 jours suivant la réception de la copie de la résolution de la ville de Matane, la MRC peut imposer des conditions additionnelles pour atténuer les risques associés au projet ou, à défaut, pour exercer son pouvoir de désaveu;

**CONSIDÉRANT QUE** le document complémentaire, sur la base de l'étude géotechnique soumise par les demandeurs de la dérogation, permet la construction sans limite de superficie dans un secteur de décrochement et que la dérogation mineure concerne des dispositions d'application générales sur les bâtiments accessoires résidentiels;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité de recommander au Conseil de ne pas exercer le pouvoir de désaveu et d'imposer les conditions additionnelles qui suivent :

- Les eaux de ruissellement (égouttement de la toiture) et les drains ne devront pas être dirigés vers le talus;
- Les travaux de construction devront s'effectuer sans remblai;
- Les arbres et leurs racines devront être protégés dans le secteur affecté par la construction.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 258-05-22**

#### **PARTICIPATION À UN PROJET DE CARACTÉRISATION DES PETITS COURS D'EAU À L'AIDE DE DONNÉES LIDAR**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a été approchée par le laboratoire de géomorphologie et dynamique fluviale (LGDF) de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) en vue de participer à un projet de gestion de cours d'eau financé par le ministère de la sécurité publique (MSP);

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif principal du projet consiste à valoriser les données LIDAR en vue de faire ressortir les tronçons de cours d'eau propices à l'obstruction de l'écoulement;

**CONSIDÉRANT QUE**, concrètement, le projet vise à développer des outils semi-automatisés de caractérisation de petits cours d'eau du point de vue de la formation d'obstructions pouvant entraver le libre écoulement de l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE**, comme les cinq autres MRC au Bas-Saint-Laurent qui participent au projet, le rôle de la MRC de La Matanie consistera à :

- Participer aux rencontres du comité mis en place dans le cadre de ce projet;
- Permettre aux chercheurs du LGDF de consulter les documents d'archives de la MRC relatifs aux travaux réalisés dans les cours d'eau;
- Aider à valider les outils développés sur le terrain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la participation de la MRC au projet de l'UQAR et mandate le conseiller en environnement et cours d'eau, monsieur Nixon Sanon, à participer au projet de gestion des cours d'eau "Outils d'aide semi-automatisés pour l'identification des tronçons de cours d'eau sujets à obstruction et constriction (CONSTRUCTOR)".

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 259-05-22**

#### **PROJET D'IMPLANTATION D'UN INCUBATEUR D'ENTREPRISES AGRICOLES EN MATANIE : OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a reçu une aide financière accordée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du *Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région* (PADAAR) pour le développement du projet "Implantation d'un incubateur agricole en Matanie";

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire réaliser une étude de cas (ingénierie-structure-environnement) consistant à évaluer la faisabilité d'implanter un incubateur dans un bâtiment agricole à Saint-Léandre;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels de *Innovation AMERIK div. Matane s.e.n.c.* au montant de 1 675,00 \$, plus taxes applicables, lesquels services font partie des dépenses admissibles prévues au PADAAR;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'autoriser** l'octroi du mandat à *Innovation AMERIK div. Matane s.e.n.c.*, au coût de 1 925,83 \$, taxes incluses, afin de réaliser une étude de cas consistant à évaluer la faisabilité d'implanter un incubateur dans un bâtiment agricole à Saint-Léandre;

**QUE** le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, soit autorisé à signer les documents en lien avec la présente et mandaté pour le suivi du dossier;

**QUE** le préfet soit mandaté pour transmettre une lettre au propriétaire des installations, pour le remercier de sa collaboration au projet d'incubateur agricole.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 260-05-22**

#### **ENTÉRINER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS AGRI-ESPRIT POUR LE PROJET DE RELOCALISATION DU MARCHÉ PUBLIC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est la promotrice du projet de relocalisation du marché public;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de développement d'un marché public 3 saisons, au Vieux-Port de Matane, favorisant la structuration de l'offre touristique et gourmande de La Matanie requiert un investissement estimé à 1 771 594 \$;

**CONSIDÉRANT** le Fonds Agri-Esprit de Financement agricole Canada (FAC) ayant un montant total à accorder en 2022 de 1,5 M\$;

**CONSIDÉRANT QUE** FAC cherche à financer une variété de projets à l'échelle du pays (de 5 000 \$ à 25 000 \$ par projet) et que tous les projets choisis doivent montrer :

- qu'ils offrent un avantage tangible au public;
- que le public dans son ensemble, ou une composante importante du public, constitue les bénéficiaires du projet. Exceptionnellement, ce sera une composante moins importante mais une composante ayant des besoins spécifiques et non satisfaits;

**CONSIDÉRANT QU'**en plus d'offrir un accès aux citoyens et touristes à des produits locaux de la mi-juillet jusqu'à la fin septembre, le marché public s'inscrit dans une stratégie de vitalisation des communautés rurales;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet, en proposant un lieu rassembleur, contribuera au positionnement territorial basé sur l'authenticité (produits locaux distinctifs) et la qualité de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet participera aux efforts d'attraction et de rétention de nouveaux arrivants et que, de la même manière, il facilitera le démarrage de petites entreprises bioalimentaires et contribuera au développement de la relève agricole et d'une agriculture diversifiée favorisant l'occupation dynamique du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour présenter une demande était le 29 avril 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'entériner le dépôt de la demande d'aide financière, au montant de 25 000 \$, au Fonds Agri-Esprit de Financement agricole Canada pour le projet "Le marché public au Vieux-Port de Matane – découvertes agrotouristiques";

**QUE** monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie, est autorisé à signer tous les documents utiles et mandaté pour le suivi du dossier.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 261-05-22**

#### **AUTORISATION – DÉBUT DES NÉGOCIATIONS AVEC LA VILLE POUR LA CONCLUSION, EN 2022, D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU MARCHÉ PUBLIC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 9 et 101 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) permettent à la Ville et à la MRC d'établir et d'exploiter un marché public et d'en confier l'exploitation à une personne;

**CONSIDÉRANT** le projet d'entente intermunicipale présenté aux membres du comité administratif de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater le préfet, monsieur Andrew Turcotte, la directrice générale, madame Line Ross, et le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, afin d'entamer les négociations avec la Ville pour la conclusion, en 2022, d'une entente intermunicipale pour l'établissement du Marché public de La Matanie.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 262-05-22**

#### **FQM - ASSEMBLÉE DES MRC LES 25 ET 26 MAI 2022 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** la convocation pour les représentants de la MRC de La Matanie à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 25 et 26 mai 2022 à Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** les dépenses d'inscription au montant de 275 \$ plus les taxes applicables, par personne, pour la participation du préfet, monsieur Andrew Turcotte, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 25 et 26 mai 2022 à Québec;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription, d'hébergement et de repas, de même que le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives pour tous les frais.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 263-05-22**

#### **ENTÉRINER LA SIGNATURE PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'UN CONTRAT DE SERVICE AVEC LE CRD-BSL (DÉMARCHE COSMOSS) POUR LE PROJET ANIMATIONS LITTÉRAIRES DANS LES CAMPS DE JOUR, ÉTÉ 2022"**

**CONSIDÉRANT** le contrat de service avec le CRD-BSL (démarche COSMOSS) pour le projet "Animations littéraires dans les camps de jour, été 2022";



**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie devra collaborer à la réalisation des animations littéraires dans les camps de jour ciblés pendant l'été 2022 et, en contrepartie pour services rendus, recevra une rémunération maximale de 13 288 \$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'entériner la signature par la directrice générale du contrat de service avec le CRD-BSL (démarche COSMOSS) pour le projet "Animations littéraires dans les camps de jour, été 2022".

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 264-05-22**

#### **ENTÉRINER LA SIGNATURE PAR LE PRÉFET DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, ÉTÉ 2022**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 57-01-22 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant la participation de la MRC au Programme des cadets de la Sûreté du Québec été 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Matane et la MRC de La Matanie sont d'accord pour se partager, à parts égales, le coût de 10 000 \$ pour le service de deux cadets, l'autre 10 000 \$ étant assumé par la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'entente de partenariat ayant pour objet de définir les modalités applicables entre la SQ, la MRC et la Ville et de convenir des obligations de chacune des parties ainsi que du mode de collaboration entre les parties dans la mise en œuvre et le financement dudit Programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'entériner la signature, par le préfet, de l'Entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec, été 2022, entre la MRC de La Matanie, la ville de Matane et la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 265-05-22**

#### **REMBOURSEMENT AU MSP – AIDE FINANCIÈRE REÇUE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL POUR 2018-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique (MSP), la MRC de La Matanie a reçu un versement de 6 500 \$ pour la période 2018-2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ce versement représentait une avance de 50 % pour le démarrage d'une cohorte pour la formation Pompier I du SSI de Matane et que celle-ci n'a pas démarrée dans le délai prévu;

**CONSIDÉRANT** la lettre du MSP avisant la MRC que l'aide financière de 6 500 \$ doit être remboursée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le remboursement de l'aide financière reçue pour 2018-2019 du ministère de la Sécurité publique du Québec au montant de 6 500 \$;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, soit autorisée à émettre un chèque de 6 500 \$ libellé à l'ordre du ministre des Finances.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 266-05-22**

#### **ÉMISSION D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LA MRC DE LA MATANIE (À L'USAGE DU SRSI)**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des transactions en ligne et les besoins du Service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**DE** demander l'émission d'une carte Visa Affaires, avec une limite de crédit de 2 000 \$, pour la MRC de La Matanie (personne morale) au nom de monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie (SRSI);

**QUE** la personne morale délègue aux personnes identifiées, ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

**QUE** la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

**QUE** la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

**QUE** les personnes identifiées, ci-après, soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

**QUE** les personnes identifiées, ci-après, puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

- Nom des délégués (personnes autorisées à gérer le compte) : Line Ross, directrice générale et greffière-trésorière, et/ou Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière de la MRC de La Matanie;

**D'autoriser** la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Matanie, madame Line Ross, à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution;

**QUE** la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**VARIA**

---

**RÉSOLUTION 267-05-22**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

*(signé)*

---

Le préfet suppléant,  
Steve Castonguay

*(signé)*

---

La directrice générale et greffière-trésorière,  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Steve Castonguay, préfet suppléant de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet suppléant,  
Steve Castonguay*